



Gestion des ressources et stabilité financière en Algérie

Par

**Mohammed Laksaci
Gouverneur de la Banque d'Algérie**

Octobre 2010

Après deux décennies d'efforts d'investissements, financés principalement par l'endettement externe et les crédits bancaires internes, le développement de l'économie algérienne est resté tributaire des ressources des hydrocarbures. Le mode d'allocation « administré » des ressources et la volatilité du prix du pétrole se sont traduits par une instabilité financière qui a perduré jusqu'à la moitié des années 1990, malgré les programmes de stabilisation et d'ajustement et les financements exceptionnels corrélatifs. La vulnérabilité de l'économie algérienne aux chocs externes est demeurée importante jusqu'au début de la décennie 2000, marquée par le retour à l'équilibre macroéconomique.

La formulation et la conduite de politiques macrofinancières prudentes au cours de la décennie 2000, ancrées sur une meilleure gestion et allocation des ressources générées par le secteur des hydrocarbures, ont donné les bases de stabilité macro financière. Les importants efforts d'investissement public de la dernière décennie, appuyés par un nouveau schéma de financement en situation d'excès de l'épargne sur l'investissement, se sont accompagnés par une stabilité financière et une résilience aux chocs externes. La stabilité du système bancaire en Algérie s'est particulièrement consolidée en 2008-2009, suivie, en 2010, par un renforcement du cadre légal de la stabilité financière.

Le présent papier aborde, dans une première partie, le long processus d'instabilité financière ayant débouché à la fin des années 1980 et le début des années 1990 sur de graves déséquilibres financiers internes et externes. Après une brève analyse de la période de redressement drastique de la situation économique et financière du pays, le papier s'intéresse au cadre de stabilité financière développé progressivement et résolument au cours des années 2000. La gestion et l'allocation des ressources financières générées par le secteur des hydrocarbures constituent l'ancrage principal de l'approche adoptée dans ce papier.

1. Chocs externes et instabilité financière

Les ressources naturelles, essentiellement les hydrocarbures, ont joué et continuent à jouer un rôle primordial dans l'économie algérienne, dans la mesure où les revenus générés par l'exploitation de ces ressources constituent l'essentiel des recettes d'exportation du pays et une part substantielle des revenus budgétaires. Aussi, le mode de gestion et d'allocation de ces ressources constitue un facteur déterminant dans l'évolution de l'économie algérienne.

Au cours des années soixante-dix, l'essentiel des recettes d'exportation d'hydrocarbures avait servi à couvrir la forte composante importations des investissements publics massifs et de la consommation finale, en contexte de forte expansion monétaire et budgétaire, de prix intérieurs administrés et d'insuffisance de rigueur dans le choix et la conduite des projets d'investissements publics. Le manque de prudence dans l'allocation et la gestion des ressources, importantes jusqu'au milieu des années quatre-vingts, avait ainsi favorisé l'émergence de déséquilibres internes latents et le resserrement de la dépendance de l'économie vis-à-vis des exportations du secteur des hydrocarbures.

Fortement dépendante des ressources des hydrocarbures, l'économie algérienne a connu une longue période d'instabilité financière, suite au choc externe de 1986, accentuant le déséquilibre épargne - investissement.

La baisse des exportations des hydrocarbures (-39 %) en 1986 suite à la chute de 46 % des prix du pétrole, en situation de forte propension à l'importation, s'est traduite dès cette année par un déficit de la balance des paiements extérieurs courants, entraînant une grave érosion des réserves de change (0,72 milliard de dollars à fin 1990 contre 2,5 milliards de dollars à fin 1985), malgré le recours accru à l'endettement extérieur. L'encours de la dette extérieure a ainsi atteint un niveau excessif de 26,1 milliards de dollars à fin 1989 contre environ 17 milliards de dollars à fin 1985, avec une part

importante de crédits à échéances courtes. En conséquence, le ratio service de la dette extérieure/exportations s'est envolé pour atteindre 80 % en 1988 contre 35 % en 1985.

Cette détérioration drastique des indicateurs d'endettement extérieur s'est poursuivie jusqu'à fin 1993, malgré l'apport de financements exceptionnels de soutien à la balance des paiements par le Fonds Monétaire International (accord stand by de 1991) et la Banque Mondiale (programme de restructuration des entreprises publiques et du secteur financier) ainsi que la restructuration d'une partie de la dette extérieure.

Au premier trimestre 1994, la vulnérabilité de la position financière extérieure avait atteint un point culminant, le ratio du service de la dette extérieure passant à 100 %, les prix des hydrocarbures subissant un nouveau choc à la baisse, et les réserves de change ne représentant que 1,3 mois d'importations.

Adossé aux programmes de stabilisation et d'ajustement structurel (FMI et Banque Mondiale), étalés sur quatre (04) années consécutives (1994 – 1998), le rééchelonnement de la dette extérieure, devenu incontournable, avait permis d'atténuer fortement la contrainte financière extérieure. Cependant, l'encours de la dette extérieure à moyen et long terme est passé à 33,2 milliards de dollars à fin 1996 (71 % du PIB) contre 26,1 milliards de dollars à fin 1989 (47 % du PIB), sous l'effet des reports des paiements au titre du service de la dette extérieure.

La forte instabilité financière externe, née du choc de 1986, s'est accompagnée de l'accentuation du déséquilibre des finances publiques. Les recettes de la fiscalité pétrolière avaient chuté de près de 50 % en 1986, alors que le rythme des dépenses avait été maintenu. En conséquence, le déficit budgétaire global avait atteint des niveaux records en 1986 (13 %) et 1988 (13,7 %), relativement au produit intérieur brut, financés pour l'essentiel par la création monétaire. L'expansionnisme monétaire était également alimenté par

le refinancement quasi automatique par la Banque Centrale des crédits bancaires à moyen terme ayant servis à financer les investissements planifiés au cours des années 1970 et 1980, en situation d'épargne intérieure structurellement insuffisante. Ainsi, jusqu'au début de la réforme monétaire des années 1990, la politique monétaire très accommodante et le rôle passif dévolu à la Banque Centrale ont contribué à l'instabilité financière interne.

La persistance des insuffisances des politiques macroéconomiques était telle que, malgré le programme d'ajustement de 1991 (accord de confirmation), le déficit budgétaire global s'est creusé de nouveau pour atteindre près de 8,5 % du produit intérieur brut en 1993 ; la vulnérabilité des finances publiques à l'égard de la volatilité des prix des hydrocarbures étant très forte. Par ailleurs, l'instabilité financière interne a été alimentée par le développement soutenu de crédits bancaires non performants des entreprises publiques, alors que le déséquilibre épargne – investissement persistait. Cela a contribué à l'accumulation des vulnérabilités, notamment dans le secteur des entreprises publiques et des banques, confrontées dans le même temps aux effets d'ajustement du taux de change intervenus en 1991.

Par ailleurs, la première année des programmes d'ajustement (1994-1998) a été marquée par une forte dévaluation du dinar, en avril 1994, suivie par des ajustements successifs du taux de change en relation avec l'évolution des fondamentaux. En même temps, la libéralisation des prix est intervenue de manière significative. En conséquence, l'inflation, jusque là « réprimée », a connu une envolée, son rythme atteignant 29 % et 30 % en 1994 et 1995 respectivement.

L'assainissement des finances publiques en 1994-1995 a débouché sur un excédent budgétaire global en 1996 et 1997, soutenu par l'ajustement du taux de change et la contraction du ratio dépenses d'équipement/PIB (7,3 % en 1997 contre 10,1 % en 1989). Parallèlement, l'assainissement financier des entreprises publiques s'est poursuivi et a comporté des rachats de crédits bancaires non

performants notamment dans le cadre du dispositif banques - entreprises. En effet, à la suite du programme de restructuration des entreprises publiques et d'assainissement des banques publiques du début des années 1990, l'assainissement des créances non performantes de ces banques a été de plus grande ampleur durant la seconde moitié de cette décennie et s'est appuyé, en particulier, sur la monétisation des ressources de rééchelonnement. Cela a contribué à atténuer les problèmes de liquidité de certaines de ces banques publiques.

Malgré ces efforts importants d'ajustement, la vulnérabilité de l'économie algérienne aux chocs externes, est demeurée importante. En effet, l'impact de la baisse brutale des prix des hydrocarbures en 1998 s'est matérialisé par un déficit global de la balance des paiements de 1,7 milliard de dollars et de 2,4 milliards de dollars en 1998 et 1999, respectivement, érodant de nouveau les réserves de change qui sont passées de 8 milliards de dollars à fin 1997 à 4,4 milliards de dollars à fin 1999.

Corrélativement, l'année 1998 a été marquée par le retour au déséquilibre des finances publiques avec un déficit de 3,8 % du PIB, après un excédent budgétaire global en 1996 et 1997 et ce, malgré le maintien du ratio dépenses d'équipement/PIB à 7,5 %. Des mesures rigoureuses d'équilibrage des comptes publics (non consommation d'une partie du budget d'équipement, ...) et la nécessaire correction du taux de change ont permis d'équilibrer le budget en 1999.

2. Passage à une gestion macroéconomique prudente des surcroûts de ressources

L'année 2000 a été marquée par le retour à l'équilibre macroéconomique. Cela est suivi par l'émergence de l'excès de l'épargne sur l'investissement en tant que caractéristique de l'économie algérienne au cours des années 2001-2008, porté par une amélioration notable des termes de l'échange liée à la hausse des prix des hydrocarbures sur les marchés internationaux.

En effet, l'excès de l'épargne sur l'investissement s'est accru relativement au produit intérieur brut, pour culminer à 24,7 % en 2006 contre 16,3 % en 2000. En valeur absolue, cet excès d'épargne a atteint un pic de 34,45 milliards de dollars en 2008, en pleine crise financière internationale. Bien que la chute des prix des hydrocarbures en 2009 ait engendré une forte contraction des recettes d'exportation d'hydrocarbures et le premier déficit budgétaire de la décennie, la solidité de la position financière en tant que résultat de la gestion macroéconomique prudente des surcroîts de ressources provenant des hydrocarbures a contribué à asseoir une bonne résilience aux chocs externes.

Dès l'année 2000, l'Etat a institué une nouvelle règle d'épargne budgétaire en mettant en place le « Fonds de régulation des recettes » (FRR), un fonds de stabilisation en dinars et liquide, devant abriter tout surcroît de recettes de la fiscalité pétrolière au-delà d'un prix de référence de 19 dollars/baril. Cette même année, l'excédent budgétaire global a atteint 9,7 % du produit intérieur brut, ancrant une accumulation soutenue d'épargnes financières par l'Etat en vue de préserver la viabilité des finances publiques sur le moyen terme. Les ressources accumulées dans le FRR ont fortement augmenté sur la période 2001-2008, les prix du pétrole brut excédant le prix de référence, en dépit de son ajustement à 37 dollars/baril en 2008.

Cette démarche budgétaire prudente a constitué un support essentiel pour la relance économique à partir de 2001, à travers la mise en œuvre d'importants programmes d'investissements publics successifs (2001-2004, 2005-2009 et 2010-2014), comportant une forte composante infrastructure. Malgré une absorption de ressources relativement importantes, liée à la mise en œuvre de ces programmes, les ressources accumulées dans le FRR sont passées de 5,6 % du produit intérieur brut en 2000 à 24,4 % en 2005 et à 43,1 % en 2009. Ce stock d'épargnes financières est déposé à la Banque d'Algérie, dans un compte en dinars distinct du compte courant du

Trésor, et fait l'objet d'un suivi particulier. Cette forme de stérilisation contribue à la stabilité monétaire et financière, d'autant que le niveau de la dette publique interne ne représente que 8,1 % par rapport au produit intérieur brut en 2009.

Sous l'angle de la nécessaire synergie entre la politique budgétaire et la politique monétaire, la Banque d'Algérie a revu le cadre de cette dernière à partir d'avril 2002 afin d'absorber l'excès de liquidité sur le marché monétaire qui est apparu au début de cette même année, en rupture avec la longue période de besoin de refinancement des banques. Elle veille depuis 2002 à résorber d'une manière effective l'excès de liquidité au moyen d'une conduite flexible et ordonnée des instruments indirects de la politique monétaire, à savoir les reprises de liquidité (instruments de marché), la facilité de dépôts marginale ainsi que la réserve obligatoire (instruments hors marché). Ce cadre réglementaire de la politique monétaire a été conforté en 2009, consolidant la contribution de la politique monétaire à la stabilité financière.

Par ailleurs, cette stabilité financière et, partant, la résilience aux chocs externes se sont également renforcées par l'allocation d'une partie de l'épargne budgétaire accumulée à la réduction substantielle de la dette publique externe ainsi que par le désendettement extérieur des entreprises à capacité de financement, principalement celles du secteur des hydrocarbures.

Au total, la conduite de politiques macrofinancières prudentes ancrée sur une meilleure gestion et allocation des ressources générées par le secteur des hydrocarbures au cours de la décennie 2000 a largement contribué aux performances économiques et financières robustes, à en juger notamment par les indicateurs suivants :

- une croissance hors hydrocarbures soutenue qui a atteint le taux de 9,3 % en 2009, après un rythme se situant entre 5 % et 6,3 % pour toute la période 2002-2008, témoignant de la contribution substantielle des programmes d'investissement public à cette croissance ;

- une inflation maîtrisée, y compris en 2008, année de forte hausse des prix mondiaux des matières premières et produits alimentaires ;
- des excédents consécutifs de la balance des paiements qui ont engendré une accumulation soutenue des réserves de change (36 mois d'importations de biens et services), malgré la forte réduction de la dette extérieure à moyen et long terme dont l'encours relativement au PIB n'est plus que de 2,8 % en 2009 contre 25,1 % du PIB en 2004 et 57,9 % en 1999 ;
- une accumulation soutenue de ressources dans le FRR (43,1 % du PIB en 2009).

3. Financement de l'économie en contexte de gestion prudente des ressources

L'amélioration soutenue de l'épargne intérieure depuis 2000, particulièrement dans ses composantes épargne budgétaire et épargne du secteur des hydrocarbures, a constitué l'ancrage principal au schéma de financement de l'économie au cours de la dernière décennie.

3.1 Epargne et financement des investissements

Au cours des dix dernières années, l'essentiel de l'investissement a été réalisé par deux agents économiques principaux à très forte capacité de financement. Il s'agit de l'Etat et du secteur des hydrocarbures dont la capacité de financement est liée aux revenus générés par ce secteur.

Dès 2001, l'Etat a engagé le premier programme d'investissements publics (2001-2004) suivi d'un deuxième programme (2005-2009). Les réalisations en la matière ont fortement stimulé la formation brute de capital fixe, la part de ces investissements dans l'investissement brut ayant atteint 47,9 % en 2009 contre 40,8 % en 2004. Pour les cinq dernières années (2005-2009), les investissements publics

(infrastructures économique et sociale, habitat, agriculture, hydraulique, autres) ont totalisé 96,77 milliards de dollars sur un total d'investissement brut de 188,13 milliards de dollars, soit une part relative de 51,3 %. Le niveau des investissements publics a atteint 18,2 % du PIB en 2009 contre 7,5 % en 1998, correspondant à deux années de choc externe. L'épargne budgétaire accumulée au cours de ces années a permis l'autofinancement par l'Etat de l'ensemble de ses investissements, en dépit de l'ampleur du choc externe de 2009, qui a entraîné une contraction de 42 % de la fiscalité pétrolière.

Pour sa part, l'entreprise nationale des hydrocarbures a contribué de manière substantielle à la formation brute de capital fixe à travers la mise en œuvre de plans annuels d'investissement ambitieux au cours des dernières années. En effet, les investissements de cette entreprise sont passés de 3,7 milliards de dollars en 2004 à 14,9 milliards de dollars en 2009. Pour les cinq dernières années, le ratio des investissements de l'entreprise nationale des hydrocarbures par rapport à l'investissement brut total est évalué en moyenne à 21 % dont 28,3 % au titre de l'année 2009. Entre 2001 et 2004, le financement des investissements de l'entreprise nationale des hydrocarbures a été assuré en grande partie par ses moyens financiers propres. Depuis 2005, l'entreprise autofinance intégralement ses investissements, tout en dégagant un stock d'épargnes financières appréciable.

3.2 Cycle de crédit à l'économie et stabilité financière

L'autofinancement par l'Etat et par l'entreprise nationale des hydrocarbures de leurs investissements au cours des dernières années se sont traduits par une absence totale d'effet d'éviction du reste de l'économie en matière de financement intérieur essentiellement bancaire. En outre, les excédents de ressources de l'entreprise nationale des hydrocarbures ont constitué un volume important de fonds prêtables au niveau du système bancaire, pendant que les excédents de ressources budgétaires étaient stérilisées contribuant ainsi à la stabilité macrofinancière.

Au cours de la période 2005-2009, la disponibilité de ressources bancaires appréciables a permis le financement des investissements dans le reste de l'économie à hauteur de 49,1 %, le reste du financement s'étant effectué sur ressources propres (46,8 %) et par le biais d'émissions sur le marché obligataire (4,1 %). La part relative des investissements cumulés de l'économie par rapport à l'investissement brut total a représenté 27,8 % pour les années 2005-2009, avec un fort rythme de progression des investissements en 2008 (19,4 %) et 2009 (11,5 %).

Au total, la structure du financement des investissements, pour les cinq dernières années, montre un niveau très élevé de l'autofinancement (85,2 %), le reste étant essentiellement financé par des crédits bancaires internes. Cela constitue une rupture franche avec les schémas de financement antérieurs.

La décennie 2000 se caractérise par un développement appréciable de l'intermédiation bancaire, sous l'angle de la collecte des ressources et de la distribution de crédit, et par la modernisation des systèmes des paiement qui s'est traduite par une amélioration sensible des services bancaires de base à la clientèle. En effet, les crédits à l'économie ont enregistré un taux de croissance annuel moyen de 8,4 % sur la période 2000-2009, dont 21,2 % pour les crédits au secteur privé, avec un taux de couverture de 135,3 % par les dépôts, issus en grande partie des ressources des hydrocarbures.

Il est utile de rappeler que le manque de prudence dans l'allocation et la gestion des ressources financières, au cours des années 1970 et 1980, s'était matérialisé par un niveau élevé de l'encours des crédits distribués par les banques publiques relativement au produit intérieur brut hors hydrocarbures, soit 80 % pour la période 1985-1990 ; le recours des entreprises du secteur des hydrocarbures aux crédits intérieurs étant très faible. Le niveau élevé de ce ratio résulte de la longue période d'expansionnisme monétaire consécutif au phénomène de « repression financière » qui a marqué

l'intermédiation bancaire durant ces deux décennies. Ce ratio a progressivement baissé pour atteindre 47,6 % en 2009, principalement sous l'effet des différents assainissements des créances bancaires non performantes sur les entreprises publiques, dont le coût s'est élevé à 2,6 % du PIB pour la décennie 1990 et à 0,9 % du PIB au cours des années 2000.

L'évolution des crédits à l'économie au cours des années 2000 est caractérisée par une hausse marquée des crédits au secteur privé. La distribution des crédits à ce secteur a été particulièrement dynamique au cours des années 2000-2005, reflétant une situation de relatif relâchement des critères d'octroi de crédit et entraînant l'émergence de créances non performantes des banques publiques sur ce secteur et une forte concentration de risques. Ainsi, entre 2002 et 2005, le flux de crédits au secteur privé (entreprises privées et ménages) est passé de 6,4 % de la valeur ajoutée cumulée du secteur à 4,8 % pour la période 2006-2009. A partir de 2006, le cycle de crédit aux entreprises privées et ménages montre que des flux de crédit bancaire moindres se sont accompagnés d'une création de richesse plus importante du secteur privé. Il est utile de noter que le phénomène de créances non performantes sur le secteur privé ne concerne pas les prêts hypothécaires aux ménages, dans la mesure où il n'y a pas eu d'accélération du cycle pour ce type de crédit, les crédits hypothécaires aux ménages ne représentant que 8,3 % de leurs dépôts à fin 2009.

Sous l'angle de la stabilité monétaire, il importe de souligner que durant les années 2000 à 2008, la progression des crédits à l'économie n'a constitué qu'une source modeste d'expansion monétaire, la source principale étant l'agrégat avoirs extérieurs nets. En effet, l'expansion structurelle des avoirs extérieurs nets liée aux revenus des exportations d'hydrocarbures, à l'exception de l'année 2009, a constitué un défi pour la conduite de la politique monétaire. Le ratio avoirs extérieurs nets/M2 a atteint un record historique de 1,473 à fin 2008, pour se stabiliser en 2009, contre 1,027 à fin 2005. En effet, l'année 2009 a vu une très faible croissance monétaire (3,1

%) ainsi qu'une contraction (- 14 %) de la liquidité, corrélatives au choc externe, après les forts rythmes d'expansion monétaire enregistrés en la matière au cours des années 2005 à 2008. Ainsi, le taux de croissance monétaire a culminé à 24,2 % en 2007, suivi par un retournement du cycle (16 % en 2008 et 3,1 % en 2009).

Par ailleurs, en cohérence avec les développements récents du cadre opérationnel de la politique monétaire au niveau international, suite à la crise financière, le renforcement du cadre de la politique monétaire en 2009 par un nouveau règlement du Conseil de la monnaie et du crédit a doté la Banque d'Algérie d'une instrumentation monétaire aux standards internationaux, lui permettant de continuer à faire face à l'excès de liquidité structurel qui prévaut depuis 2002 et de contenir les pressions inflationnistes. Ce cadre réglementaire porte à la fois sur les opérations de refinancement des banques, les opérations de reprises de liquidité excédentaire sur le marché monétaire et sur les facilités (de prêts et de dépôts) à l'initiative des banques. Cela conforte la contribution de la politique monétaire à la stabilité financière, en situation de stabilisation du taux de change effectif réel du dinar autour de son niveau d'équilibre.

Les progrès réalisés en matière de stabilité monétaire et de résilience du secteur bancaire ont permis d'asseoir davantage la stabilité financière, soutenue par l'amélioration en 2008-2009 du cadre opérationnel de l'activité bancaire (augmentation du capital minimum réglementaire, nouvelles règles comptables aux standards internationaux applicables à partir de 2010, évaluation des risques afférents aux nouveaux produits financiers,...).

En particulier, l'augmentation substantielle du capital des banques (76 milliards de dinars), au second semestre 2009, en conformité avec le relèvement du niveau du capital minimum, et la mise à niveau du capital de certaines banques publiques (42 milliards de dinars) ont contribué à consolider le ratio de solvabilité global qui a atteint 21,78 % en 2009 contre 16,54 % en 2008 et 12,85 % en 2007. En termes

de fonds propres de base et de capital, le ratio de solvabilité s'établit en 2009 à 17 % et 9,7 % respectivement.

Les autres indicateurs montrent une solidité accrue du système bancaire au cours de la seconde moitié des années 2000. Malgré une relative contraction en 2009 sous l'effet du choc externe, l'excès de liquidité a persisté, ainsi que le montre le niveau élevé des deux indicateurs actifs liquides par rapport au total des actifs et actifs liquides par rapport aux passifs à court terme. Par ailleurs, la rentabilité des fonds propres reste appréciable, atteignant 24,8 % en 2009. Le taux de rendement des actifs des banques, quant à lui, se situe à 1,4 % pour 2009. Ce taux est proche de ceux enregistrés dans certains pays émergents, à l'exemple de la Turquie, l'Indonésie, la Malaisie, le Brésil, le Chili, la Corée du Sud et l'Afrique du Sud.

Ces indicateurs témoignent de la stabilité et de la résilience du secteur bancaire en Algérie face aux chocs externes. Cependant, le niveau des créances non performantes, notamment sur le secteur privé, reste un défi pour les banques publiques qui doivent continuer à améliorer leur gestion des risques de crédit.

Dans ce contexte, le renforcement de la stabilité financière, ancré sur les acquis de stabilité monétaire, porte notamment sur une amélioration soutenue de la surveillance des banques et établissements financiers. A cet égard, les instruments du contrôle micro prudentiel seront renforcés, principalement par la mise en place d'un nouveau ratio de liquidité, et les contrôles sur pièces et sur place seront intensifiés.

4. Du renforcement du cadre de stabilité financière : l'approche macroprudentielle en perspective

Les nouvelles dispositions législatives (ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010) consolident le cadre légal qui régit le secteur bancaire en Algérie et renforcent l'ancrage légal de la stabilité financière en tant que mission explicite de la Banque d'Algérie, notamment sous l'angle

de la surveillance du risque systémique. Cela conforte les mesures réglementaires prises ces dernières années à la lumière de certaines vulnérabilités constatées.

La Banque d'Algérie a désormais des prérogatives plus larges pour lancer toute investigation au niveau des banques et établissements financiers. Cela permet un meilleur suivi des banques et établissements financiers et une plus grande capacité de détection précoce des vulnérabilités. L'intensification du contrôle micro prudentiel contribuera à un développement ordonné du système bancaire, d'autant que la surveillance du risque systémique émerge notamment à travers la surveillance des systèmes de paiement par la Banque d'Algérie. Elle a désormais des prérogatives plus larges en la matière, englobant le fonctionnement, la surveillance et la sécurité des systèmes de paiement.

La finalisation et la mise en place du système de notation des banques au premier semestre 2011, corrélativement au fonctionnement effectif de la nouvelle centrale des risques à la fin de la même année, donneront une orientation opérationnelle à l'approche risque de la supervision.

Par ailleurs, les prérogatives de l'autorité monétaire (Conseil de la monnaie et du crédit) sont élargies à de nouveaux domaines, en particulier les nouveaux produits d'épargne et de crédit, la production des normes, le fonctionnement et la sécurité des systèmes de paiement ainsi que les règles de bonne conduite et de déontologie. De plus, une réglementation en matière de gestion du risque de liquidité sera soumise par la Banque d'Algérie au Conseil de la monnaie et du crédit avant fin 2010 et ce, en phase avec les nouvelles normes du Comité de Bâle.

Le Comité de stabilité financière de la Banque d'Algérie, pour sa part, complétera, à court terme, la revue des indicateurs de solidité financière pour les 11 indicateurs dits « indicateurs minima ». Cette revue sera étendue ultérieurement aux autres indicateurs dits

« indicateurs proposés ». Ce Comité se penchera davantage sur l'approche macroprudentielle, en tenant compte de l'excès de liquidité structurel qui caractérise actuellement le système bancaire algérien et de la nécessité d'améliorer l'allocation des crédits à l'économie en appui à la diversification de l'économie nationale.

En matière de prévention et de résolution de « crise », l'intensification de l'échange d'informations entre les différentes autorités du secteur financier, visant à affiner et renforcer la connaissance du niveau de résistance du système financier face aux cycles conjoncturels, permettra de détecter toute menace à la stabilité financière. A cet effet, l'évaluation périodique de la stabilité du système bancaire et financier, au moyen notamment des stress tests, fera l'objet d'une attention particulière.

Enfin, les nouvelles dispositions législatives d'août 2010 donnent un ancrage légal à la stabilité des prix comme objectif explicite de la politique monétaire. Cela conforte la consolidation du cadre réglementaire et des instruments de la politique monétaire intervenue en 2009, lui donnant une orientation désormais prospective. La contribution de la politique monétaire à la stabilité financière est ainsi renforcée. De plus, la gestion prudente des réserves officielles de change, à un niveau permettant de faire face aux éventuels chocs externes, s'inscrit dans l'objectif stratégique de consolidation de la stabilité financière. Il demeure nécessaire d'intensifier les efforts de diversification de l'économie afin de réduire fortement sa vulnérabilité qui est inhérente à sa dépendance à l'égard du secteur des hydrocarbures.